



Annulation d'un pari en ligne

Par **massoux**, le **19/11/2011** à **19:43**

Bonjour,

Je vais essayer de poser ma question le plus clairement possible :

faits :

j'ai effectué une prise de jeu , c'est à dire un pari sur le site de la française des jeux , parionsweb.fr

Le pari portait sur un match de football entre les équipes Manchester city et Newcastle

le pari était un "pari en direct" c'est-à-dire un pari que l'on peut prendre durant l'événement meme sur lequel il porte (classiquement le pari est effectué avant l'événement)

le pari visait donc sur l'événement suivant : " Les deux équipes marqueront-elles ?"

j'ai fait ce pari à la 75ème minute du match , en répondant "non" à la question et à ce moment là , seule une des deux équipes avait déjà marqué et cela avant mon pari (Manchester city) , ensuite avant le terme de l'événement et après mon pari l'autre équipe (Newcastle) a marqué un but

Le Problème qui se pose :

en répondant non à la question "Les deux équipes marqueront-elles ?"

je pensais que la question portait sur la période à partir du moment ou je pariais , jusqu'au terme de l'événement , c'est-à-dire si au moment ou je prenais mon pari si les deux équipes allaient chacune marquer un but , en conséquence en répondant non , je gagnais mon pari

Or en me rendant sur le site de la FDJ , je me rend compte que l'on considère mon pari perdant , demandant des explication par le biais du service client , on me répond que le pari portait sur l'intégralité du match , c'est à dire du début jusqu'à la fin et qu'au vu de ces considérations mon pari est perdant (en effet sur l'intégralité de l'événement chacune des deux équipes ont marqué au moins un but)

MAIS :

je considère être en erreur , la question n'est absolument pas claire

par ailleurs , mon pari est de bonne foi , je pensais vraiment répondre à la question , que j'interprète de cette manière " à partir du moment ou vous pariez , les deux équipes marqueront-elles chacune un but ?"

MAIS enfin , sachant que la bonne foi n'intéresse pas la française des jeux , j'ai trouvé une troisième justification :

le REGLEMENT DE LA FRANÇAISE DES JEUX

POUR L'OFFRE DE PARIS SPORTIFS A COTE PROPOSEE SUR INTERNET

net qui stipule en son article 2.3.1.15. :

"La formule de pari « Les deux équipes marqueront-elles ? » consiste à déterminer si chacune des deux équipes s'opposant lors d'une manifestation sportive inscrira au moins

un but à la fin de la période sur laquelle porte le pari." rnrncela me donne raison , je considère et c'est là où j'ai besoin des services d'un avocat , que la période sur laquelle porte le pari commence au moment où je prend ce pari et à la fin de l'événement du parir à partir de là mon pari est gagnant , puisque seule une des deux équipes à marqué après ma prise de parir rnrnj'ai perdu 130euros sur un pari que je considère vicié , non seulement j'étais nouveau inscrit sur le site donc peu au fait des différentes formules de jeu , mais en plus je pariais en direct , système de pari qui pousse à la précipitation , car le parieur doit se décider rapidement , mais en plus l'intitulé du pari pousse à erreur , et le règlement de la française des jeux n'est absolument pas clair en ce point rnrnJe suis conscient que l'objet du problème peut paraître complexe pour quelqu'un qui n'est pas familiarisé avec les paris sportifs , et que s'attaquer à la française des jeux n'est pas une mince affaire rnrnMais je suis convaincu de mon bon droit , et je vous serais très reconnaissant de l'aide que vous pourriez m'éventuellement apporter en tant que juriste rnrnJe vous remercie d'avancernrnrnPS:le règlement que je cite est disponible à l'adresse suivante :https://media.fdj.fr/generated/media/JEUX/reglement_parionsweb.pdf